

2021

25 mai



La Journée Nationale de l'Accès au Droit - 4ème édition

L'accès au droit vise à permettre à tout citoyen, sans condition, de connaître ses **droits** et ses **obligations**, et de bénéficier des **moyens** pour les faire valoir ou les exercer.

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit a pour mission de définir et mettre en œuvre la politique publique de l'accès au Droit.

Son offre de service comprend quatre axes : l'information sur l'accès au droit, la sensibilisation du grand public, des professionnels et l'aide à l'accès au droit.

Pilote de cette politique locale, le CDAD 56 s'appuie sur le réseau de membres et partenaires: **professionnels du Droit** (avocats des Barreaux de Vannes et Lorient, notaires, huissiers), **auxiliaires de Justice** (conciliateurs, médiateurs, délégués de la Défenseure des droits), **juristes d'associations** (Maison du Droit, Boutique de Droit, Accès au Droit Nord Morbihan, ADIL, France Victimes, CIDFF, Planning Familial, Mouvement du Nid, CSF, CLCV, UFC Que choisir ?, PIMMS Médiation, Familles Rurales, Cimade...) et France Services notamment.

Des **permanences** gratuites et anonymes sont proposées à travers le département par tous ces acteurs de l'accès au droit et de la Justice de proximité.

Pour connaître le Point Justice le plus proche : www.cdad-ca-rennes.fr

La signalétique Point Justice

Elle sera affichée en juin dans une cinquantaine de structures : tribunaux judiciaires de Vannes et Lorient, Maison de Justice et de Droit de Pontivy, associations d'accès au droit et spécialisées, France Services ...

Ce visuel est un label visant à **rendre la justice plus visible et lisible pour l'usager**.



De nouvelles France Services

Les labellisations se poursuivent : la France Services de Belle Ile en Mer informe et accompagne les usagers dans leurs démarches du quotidien, y compris en matière juridique, portant à 11 le nombre de structures morbihannaises sur la trentaine prévue d'ici fin 2022. Celle de BAUD est prévue en juin prochain.

Pour connaître les **coordonnées des FS labellisées** : [ici](#)

Médiation familiale au tribunal judiciaire de Vannes

Des **permanences d'information** sur la médiation familiale sont proposées les 1er et 3ème mardi du mois, de 9 à 12 heures, sans RV, y compris pendant les vacances scolaires mais en dehors des sessions d'assises au tribunal judiciaire de Vannes.

Elles visent à informer les couples et les familles sur l'objet et les modalités de la médiation familiale.

Elles sont gratuites et anonymes et sont assurées par deux structures actuellement : [AMBO](#) et l'[UDAF](#).

Des permanences sont également proposées au tribunal judiciaire de Lorient (sans RV) ainsi qu'au Point Justice AQTÀ à Auray (sur RV au 02 90 99 30 06), avec nos autres partenaires ([MS Médiation](#) et [Médiation Morbihan](#)).

MEDIATION FAMILIALE
Gratuit et confidentiel

Prochaines dates de permanences :

- mardi 18 mai
- mardi 1er et 15 juin
- mardi 20 juillet
- mardi 17 août

de 9 à 12 H
sans RV

INFORMATION SUR LA MÉDIATION FAMILIALE

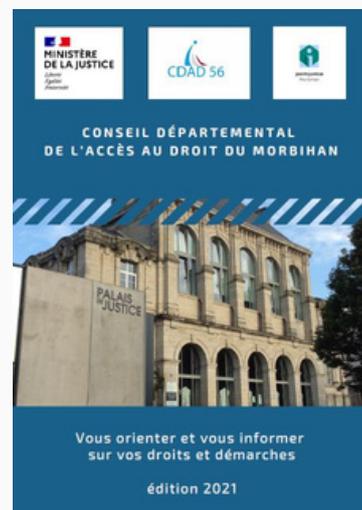
Palais de Justice de Vannes

Udaf

AMBO

Nos supports de communication

- La **nouvelle brochure de présentation du CDAD 56** est en cours de diffusion. Elle est également téléchargeable, comme notre affiche, sur le site internet.
- L'ancien site internet du CDAD : **www.cdad-morbihan.fr** est **redirigé vers le nouveau site Grand Ouest**, commun aux cinq CDAD du ressort de la Cour d'Appel de Rennes : **www.cdad-ca-rennes.fr**
- Notre page Facebook **www.facebook.com/cdad56** permet de suivre nos actualités. N'hésitez pas à vous abonner !



Guide d'accueil aux audiences des baux

Le CDAD est signataire de la Charte de prévention des expulsions locatives.

Il a participé au plan d'actions en réalisant notamment un guide d'accueil à destination des locataires, pour favoriser leur venue à l'audience et tenter d'éviter ainsi des conséquences plus préjudiciables pour eux.



CDAD 56
Palais de Justice
22 place de la République
56000 Vannes

02 90 99 30 06
cdad-morbihan@justice.fr

